

## Du regard analytique des élections présidentielles en Afrique

**Adon Lucas KOUASSI**

*Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)*

*Département de Philosophie-Chaire Unesco de Bioéthique,  
kouassiadon2016@gmail.com*

**Dje Kouadio Pierre OFFA**

*Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)*

*Département de Philosophie-Chaire Unesco de Bioéthique,  
offapierre@gmail.com*

### Résumé :

*En Afrique, les processus électoraux sont fréquemment traversés par des crises malgré que le fait d'élire un dirigeant devrait en principe être une opération simple et ordinaire dans toute société démocratique. Ces tensions électorales ont des répercussions considérables sur la vie quotidienne des populations. Elles se traduisent souvent par des destructions matérielles et des pertes en vies humaines. Cette situation souligne l'urgence de promouvoir un respect strict des lois et de la constitution, condition indispensable pour garantir la stabilité politique et instaurer une paix durable. La consolidation des institutions et le renforcement de la culture civique apparaissent comme des impératifs pour prévenir les violences post-électorales et assurer un développement harmonieux des sociétés africaines.*

**Mots-clés :** Afrique-élection-pouvoir-démocratie-paix-société-crise-vie

### Abstract:

*In Africa, the electoral processes are often gone through crises in spite of the fact that all election of a leader should normally be an ordinary and simple operation in all democratic society. Those electoral tensions have some considerable drawbacks on the populations' daily life. They are often seen through material destruction and human beings lost. That situation underlines the emergency to promote the strict respect of the rules of the*

*laws and of the constitution, the sine qua non condition to assure the political stability and establish à sustainable peace. The consolidation of the constitution and the reinforcement of the culture of civics appear as the obligations to prevent post-electoral violences and assure à harmonious development of the African societies.*

**Keywords:** Africa - election- power- democracy- peace- society- crisis- life.

## Introduction

La loi en elle-même ne pose pas de problème dans la vie politique des États modernes. Ce qui mine la stabilité des États c'est plutôt le non-respect de l'application de la loi. En Afrique, ce constat devient plus patent lorsqu'il s'agit de l'instrumentalisation de la constitution lors des élections présidentielles. En principe, celles-ci devraient constituer un moment fort de consolidation démocratique et d'expression populaire. Cependant, la plupart des élections se transforment bien souvent en véritables foyers de tensions, allant des contestations violentes aux guerres civiles, avec des conséquences désastreuses. Ces dérives institutionnelles, loin d'être de simples accidents, trouvent leurs sources dans un double registre. D'une part, des causes endogènes, liées à la volonté des élites politiques de conserver le pouvoir au mépris des règles établies et d'autre part, des causes exogènes qui révèlent les influences de la géopolitique internationale. C'est l'occasion où les anciennes puissances coloniales et certains acteurs mondiaux continuent de légitimer leurs intérêts économiques en fermant les yeux sur les violations des constitutions. En ce sens, la question de la préservation de la norme constitutionnelle ne relève pas seulement d'un formalisme juridique, mais d'un enjeu plus bénéfique pour la paix et la stabilité du continent.

Ainsi, le non-respect de la procédure légale des élections présidentielles en Afrique illustre parfaitement la manipulation des institutions au profit d'intérêts particuliers et étrangers au détriment de l'intérêt général. C'est pourquoi un regard analytique sur les élections présidentielles en Afrique semble nécessaire, non seulement pour comprendre les ressorts des crises politiques, mais aussi pour envisager les conditions d'une véritable gouvernance démocratique fondée sur la primauté du droit et la souveraineté des peuples. Dès lors, quel est l'impact des élections présidentielles sur la stabilité politique en Afrique ? L'objectif principal qui structure cette rédaction est de faire comprendre que les élections présidentielles en Afrique ont un impact sur la dynamique socio-politique et économique. Les approches historiques, comparatives et critiques, dans le cadre de cet article permettront d'étudier les effets dévastateurs des élections en Afrique et de soutenir l'hypothèse suivante : Les élections présidentielles en Afrique seraient à la base des crises socio-politiques. La vérification de cette hypothèse est fondée sur ces questions suivantes : Quels sont les fondements et les enjeux des élections présidentielles ? Comment comprendre les fragilités et limites du processus électoral en contexte africain ? Par quels moyens doit-on refonder les pratiques électorales en Afrique pour une paix durable ?

## **1. Fondements et enjeux des élections présidentielles**

Depuis l'Antiquité, les penseurs politiques ont toujours interrogé la manière dont les hommes pouvaient s'organiser pour assurer leur coexistence pacifique et garantir un « vivre ensemble » harmonieux. Dans l'« état de nature », décrit notamment par Thomas Hobbes, Jean-Jacques Rousseau ou

encore John Locke, les individus étaient confrontés à la loi du plus fort et à l'insécurité permanente. Pour sortir de cette situation chaotique, ils ont progressivement consenti à déléguer une partie de leur liberté à une autorité commune, ce qui a donné naissance à l'État. Depuis ces temps, l'histoire des sociétés humaines est marquée par des règles et de normes visant à organiser le pouvoir politique et à encadrer la représentation des citoyens. Parmi ces normes, la constitution occupe une place centrale puisqu'elle définit non seulement les droits et les libertés fondamentaux, mais aussi les modalités d'accès au pouvoir, notamment par le biais des élections. L'élection présidentielle en particulier constitue un moment majeur de la vie démocratique. Elle est l'expression la plus achevée de la souveraineté populaire et permet de légitimer celui qui sera chargé de diriger la nation. Mais elle ne se limite pas à un simple acte de désignation : elle porte en elle des fondements philosophiques et juridiques, et soulève des enjeux multiples aussi bien politiques que sociaux.

L'élection présidentielle repose d'abord sur un fondement juridique et institutionnel. C'est la constitution qui fixe les règles du jeu démocratique, notamment les conditions d'éligibilité, les modalités du scrutin et les garanties d'équité dans la compétition électorale. Sans ce cadre légal, l'élection perdrait sa valeur normative et risquerait de devenir un simple rapport de force. Elle tire également ses ressources des fondements philosophiques et éthiques. Mieux, l'idée que le pouvoir est l'expression de la volonté du peuple se manifeste par l'héritage du contrat social de Rousseau et du principe de la souveraineté populaire. Enfin, sur le plan politique, l'élection présidentielle est un mécanisme de légitimation : elle confère au président élu

non seulement l'autorité, mais aussi la reconnaissance du peuple, condition indispensable à l'exercice du pouvoir.

Les élections présidentielles constituent un enjeu démocratique majeur. Elles permettent l'alternance au pouvoir tout en garantissant le respect de la volonté générale et préviennent les dérives autoritaires. Cependant, elles comportent aussi des enjeux géopolitiques et économiques. Dans un monde interdépendant, l'élection d'un président peut influencer les orientations diplomatiques, la stabilité nationale et la confiance des investisseurs. Dans certains contextes, notamment en Afrique, elles peuvent être un facteur de tensions et de crises si les règles du jeu ne sont pas respectées, pouvant ôter le droit de légitimité politique au peuple.

### ***1.1. L'élection un droit de légitimité politique***

L'élection est sans doute l'un des actes les plus déterminants dans l'histoire de la démocratie moderne. Elle est conçue comme un droit de légitimité politique, car elle confère au pouvoir un fondement rationnel et reconnu par l'ensemble de la communauté. Mieux, l'élection est perçue à la fois comme le mode le plus légitime de désignation des représentants du peuple, mais aussi comme « le mode le plus habituel, le plus légitime de participation politique ». (Duhamel et Meny, 1992, 25). Dans un État qui aspire à la stabilité et à la justice, l'élection ne se limite pas à une simple procédure technique de désignation mais plutôt l'incarnation de la volonté du peuple. Elle matérialise aussi l'égalité entre citoyens. À travers le suffrage universel, les individus, quelle que soit leur condition sociale participent à la formation de la volonté générale et orientent ainsi le destin collectif. C'est en ce sens que l'on peut dire que le suffrage universel agit comme un principe d'ancrage démocratique, car il ne crée pas seulement un pouvoir, il

légitime une autorité. À suivre Maurice Duverger (1951,14) : « l'élection est la source de toute légitimité dans les démocraties modernes, elle est le mécanisme par lequel l'État se fonde sur la volonté des gouvernés ». Pour Maurice, il ne peut y avoir de véritable démocratie sans que le pouvoir trouve son origine dans le consentement populaire exprimé par les urnes. L'élection est ainsi la clef de voûte de la construction démocratique, elle structure l'État en le rattachant directement à la souveraineté du peuple.

Cette perspective est partagée par Norberto Bobbio, qui insiste sur le rôle du suffrage universel dans la consolidation de l'État démocratique. Selon lui, « l'extension du suffrage universel constitue le pas décisif dans la transformation de l'État libéral en État démocratique » (Norberto Bobbio, 1992,12). L'élection n'est donc pas seulement un moment électoral, mais un processus de reconnaissance de l'égalité politique entre les citoyens. Elle permet de dépasser le modèle d'un État réservé à quelques privilégiés pour instaurer une communauté où chaque voix compte, où le choix des dirigeants repose sur la majorité et non sur la cooptation ou l'héritage.

Ainsi comprise, l'élection revêt une dimension symbolique et concrète à la fois : symbolique, car elle manifeste le principe de souveraineté du peuple ; concrète, car elle organise le partage pacifique du pouvoir. Plus une élection est bien organisée et transparente, plus elle devient le joint de la consolidation de la confiance collective et conduit progressivement à l'État-nation. C'est pourquoi les élections constituent universellement le moyen privilégié de désigner les dirigeants. Elles supposent un ensemble d'étapes fondamentales de préparation juridique. Elle prend en compte l'enregistrement des électeurs et des candidats, la campagne, le scrutin, la proclamation des résultats et la gestion des

contentieux. Si ces conditions sont respectées, le vote assure au processus électoral sa valeur démocratique. Quelles seraient donc les attentes politiques et sociales des populations dans le processus électoral ?

### ***1.2. Les attentes sociales et politiques des populations***

Le droit de vote constitue dans les sociétés modernes l'un des instruments privilégiés par lesquels les citoyens expriment leurs aspirations, leur confiance ou leur désillusion vis-à-vis des gouvernants. Il est à la fois un mécanisme de désignation des dirigeants et un espace symbolique où se cristallisent les attentes sociales et politiques. Dans ce sens, le vote dépasse le simple acte administratif : il est l'expression d'un espoir collectif, notamment celui de voir émerger un projet politique capable de transformer la réalité quotidienne des populations. Pour les penseurs AGBENOKO Donyo, AZIALE Komlan Agbetoézian, « Les élections, libres et équitables sont un instrument de régulation de la vie politique et favorisent une pacification de la société ».

En effet, le vote est perçu comme un levier de changement socio-économique. Dans les contextes où les élections se déroulent de manière apaisée et transparente, les populations renforcent leur confiance envers les institutions de l'État et adhèrent plus facilement aux plans de développement initiés par les dirigeants élus. Cette confiance, en retour stabilise l'espace social et stimule la croissance économique, car la paix électorale favorise la continuité des projets structurants, attire les investisseurs et sécurise les initiatives individuelles. Ainsi, comme le souligne Jean-François Bayart (1989, 7), « les élections ne sont pas uniquement une question de légitimité politique, mais aussi un enjeu de redistribution des ressources et de réajustement des rapports sociaux ». Dans le contexte

africain, les populations inscrivent leurs attentes électORALES dans un horizon d'amélioration de leurs conditions matérielles et de justice sociale, ce qui confère au vote une dimension économique et sociale indissociable. Cependant, l'Afrique est marquée par une autre réalité, celle des crises électORALES récurrentes. Loin de renforcer la confiance, certains processus électORAUX deviennent une source d'instabilité. À l'approche des élections, des projets d'infrastructures ou de développement sont suspendus, car l'incertitude politique bloque la planification à long terme. Par ailleurs, les populations redoutant des violences post-électORALES allant parfois jusqu'à quitter temporairement leur pays ou leur région pour se protéger des effets collatéraux des crises. Ces comportements traduisent une défiance vis-à-vis du processus électoral et mettent en lumière la fragilité des institutions dans plusieurs États africains.

À cela s'ajoute la question essentielle de la justice sociale. Dans une démocratie véritable, la justice électORALE doit garantir l'égalité de tous les citoyens devant le suffrage en tenant compte des disparités sociales et économiques qui peuvent limiter la participation. Or, les populations vulnérables – en raison de la pauvreté, du manque d'éducation ou d'accès limité aux structures administratives – rencontrent souvent des obstacles à l'exercice effectif de leur droit de vote. John Rawls, 1987), apporte ici une perspective éclairante : il rappelle que l'équité dans la société doit se traduire par des institutions justes, capables de compenser les inégalités structurelles afin de donner à chacun la même chance de participer au processus démocratique.

Appliquée au champ électoral africain, cette approche convie les États à concevoir des mécanismes favorisant l'inclusion de tous notamment des catégories marginalisées. Ainsi, les

attentes sociales et politiques liées aux élections se déclinent en plusieurs dimensions : la confiance envers les institutions, l'espérance d'une amélioration des conditions de vie, la poursuite du développement socio-économique et la promotion de la justice sociale. Lorsque ces attentes sont satisfaites, le vote se transforme en une force de cohésion et de croissance. Mais lorsque ces aspirations sont déçues, le processus électoral peut devenir un catalyseur d'instabilité et de défiance. En Afrique plus particulièrement, l'enjeu n'est donc pas seulement de garantir des élections régulières, mais de veiller à ce que celles-ci soient réellement inclusives, équitables et orientées vers la consolidation du développement et de la paix sociale. Quelles sont donc les causes de la fragilité et les limites du processus électoral en Afrique ?

## **2. Les fragilités et limites du processus électoral africain**

Le rôle d'une élection est de consacrer la souveraineté du peuple et de garantir l'alternance pacifique du pouvoir. Cependant, en Afrique, ce processus est souvent fragilisé par un ensemble de dérives institutionnelles et politiques qui limitent sa crédibilité et sa fonction régulatrice. Le problème majeur réside dans le non-respect des lois fondamentales qui organisent les États, y compris la Constitution, ainsi que dans la concentration des pouvoirs entre les mains de l'exécutif. Cette situation engendre un déséquilibre institutionnel et alimente la méfiance populaire à l'égard des principes démocratiques. Selon Abdoul Karim SAIDOU (2017, 8), « les élections renforcent la crise de gouvernance dans les États africains. Cette double fonction complexifie l'articulation entre vote et démocratie en Afrique ».

D'abord, l'un des principaux maux des processus électoraux africains réside dans la violation des textes juridiques censés régir la vie politique. La Constitution, censée être la norme suprême, est souvent modifiée ou contournée au gré des intérêts des dirigeants en place. Cette instrumentalisation du droit fragilise non seulement l'État de droit, mais installe une culture politique où la règle devient malléable et dépourvue de force contraignante. Le juriste sénégalais Babacar Guèye souligne à ce propos que l'une des grandes difficultés des démocraties africaines est « l'inconsistance de l'État de droit face aux pratiques politiques », ce qui crée un décalage permanent entre les textes constitutionnels et leur application effective. Ainsi, les institutions censées être garantes de l'équilibre démocratique deviennent de simples prolongements de la volonté de l'exécutif.

Ensuite, la séparation des pouvoirs, principe cardinal de toute démocratie moderne, apparaît comme un leurre dans plusieurs pays africains. L'exécutif, en particulier le chef de l'État, exerce une mainmise sur les institutions supposées indépendantes. Dans de nombreux cas, le président de la République est en même temps chef de parti politique, nomme les présidents de la Cour constitutionnelle, des conseils électoraux ou des commissions indépendantes, et influence directement l'organisation du processus électoral. Cette accumulation de pouvoirs favorise l'hégémonie de l'exécutif sur le législatif et le judiciaire, réduisant considérablement la possibilité de contre-pouvoirs réels. Comme l'explique le politologue Jean-François Bayart, l'Afrique connaît souvent une « *politique du ventre* » où le pouvoir d'État est accaparé par un groupe dirigeant qui en use comme d'un instrument de

domination et de redistribution clientéliste au détriment de l'intérêt général et du respect des principes démocratiques.

Cette situation entraîne un paradoxe profond : alors que les élections devraient permettre au peuple d'exercer sa souveraineté et de choisir librement ses représentants, elles se transforment en une simple formalité destinée à légitimer le pouvoir en place. À suivre David Van Reybrouck (2014,5), « Les politiciens seraient des carriéristes, des parasites, des profiteurs déconnectés des réalités, ils chercheraient à s'en mettre plein les poches, n'auraient aucune notion de vie des gens ordinaires, feraient mieux de ficher le camp ».

Le peuple, censé être le véritable dépositaire de la souveraineté, se retrouve marginalisé, pris dans un jeu institutionnel verrouillé où sa voix pèse peu sur les résultats finaux. Dans cette logique, les principes démocratiques comme la transparence, l'égalité des chances, la liberté de choix, se trouvent ainsi vidés de leur substance par une catégorie de causes endogènes qui minent les élections.

### ***2.1. Entre régionalisme, ethnocentrisme et clientélisme politique***

Dans un État-nation idéal, le choix des dirigeants devrait se fonder sur des principes universels tels que la compétence, la probité et la capacité à promouvoir le bien commun. Les appartenances ethniques, régionales et religieuses, loin d'être des instruments de division, devraient être valorisées comme des richesses culturelles et sociales favorisant le vivre-ensemble et l'unité nationale. Or, dans plusieurs pays africains, l'histoire récente montre que ces clivages ont été instrumentalisés par les élites politiques et qu'ils constituent l'un des principaux freins à la consolidation démocratique. Cette situation révèle une contradiction majeure : d'un côté, l'ambition affichée de

bâtir des États-nations modernes, et de l'autre, la persistance de logiques communautaristes qui nourrissent l'exclusion et la conflictualité.

Le poids des clivages ethniques et régionaux s'explique par la faiblesse de la culture citoyenne et par le déficit d'éducation politique. Dans un contexte marqué par l'analphabétisme et la pauvreté, les populations sont plus enclines à se reconnaître dans leurs appartenances primaires que dans l'idée abstraite d'une nation. Dans ces conditions, les dirigeants exploitent cette vulnérabilité en entretenant une logique clientéliste : l'accès aux ressources de l'État est perçu comme une conquête ethno-régionale plutôt qu'un droit universel. Comme l'explique Jean-François Bayart (1989), la gouvernance africaine s'est souvent organisée autour d'un système de prédatation où l'allégeance politique se confond avec l'appartenance communautaire. Cette « *politique du ventre* » a pour conséquence d'exacerber les rivalités ethniques et d'alimenter les frustrations collectives. Chaque groupe cherchant à s'assurer une part du « *gâteau* » national.

Brandir son identité ethnique ou religieuse comme principe de gouvernance, loin d'assurer la cohésion, engendre une société de « frustrés », où les exclus du partage s'estiment marginalisés. L'exemple du Rwanda illustre dramatiquement ce danger. La catégorisation coloniale des Tutsis et des Hutus a été exploitée par les élites politiques, aboutissant au génocide de 1994, où l'instrumentalisation identitaire a pris le pas sur toute forme de citoyenneté commune. Plus récemment, la Côte d'Ivoire a également connu des tensions post-électorales nourries par la perception que certains groupes religieux et ethniques étaient discriminés, notamment autour du débat sur « *l'ivoirité* ». La construction d'un État-nation en Afrique demeure fragile, car l'État peine à dépasser le stade des

appartenances communautaires. Le faible enracinement des valeurs démocratiques et l'absence d'un projet commun nourrissent une instrumentalisation identitaire systématique. Les États africains sont un produit d'une histoire coloniale inachevée : il n'a pas réussi à intégrer les diverses composantes sociales dans une identité nationale partagée, et cette faiblesse se traduit par des clivages politiques sur des bases ethniques et religieuses.

Cette situation détériore le tissu social et compromet le vivre-ensemble. L'instrumentalisation des identités fragilise la confiance entre communautés, légitime la violence politique et rend difficile toute alternance pacifique. La guerre civile en Côte d'Ivoire au début des années 2000, de même que les violences au Nigeria entre communautés religieuses, rappellent combien la question identitaire peut devenir un facteur de déstabilisation majeure. À l'inverse, une gouvernance inclusive et respectueuse de la diversité pourrait transformer ces appartenances en atouts indispensable au développement durable. Les identités plurielles, loin d'être des menaces, sont des leviers pour une démocratie véritablement participative pouvant faire barrière aux ingérences étrangères.

## ***2.2. Les causes exogènes et l'ingérence étrangère***

La question de savoir si les puissances occidentales ont véritablement abandonné leurs anciennes colonies continue de susciter de vifs débats. Si l'indépendance politique des États africains a été proclamée au cours des années 1960, il n'en demeure pas moins que la rupture totale d'avec les anciennes métropoles, notamment la France, n'a jamais été effective. Les anciennes puissances coloniales, par divers mécanismes, maintiennent une influence considérable sur le destin politique, économique et social de leurs anciennes colonies.

L'exemple de la Côte d'Ivoire illustre clairement cette réalité. Les élections présidentielles de 2010 ont révélé le poids des ingérences extérieures dans les affaires internes africaines. Malgré la proclamation des résultats par le Conseil constitutionnel ivoirien, seul organe habilité par la Constitution à donner le verdict définitif, la France, avec l'appui de l'ONU, a exercé une pression internationale et conduit à une intervention militaire qui a abouti à l'éviction du président Laurent Gbagbo. Cet épisode démontre que les puissances occidentales n'ont pas renoncé à s'impliquer dans la désignation des dirigeants africains lorsque leurs intérêts stratégiques et économiques sont en jeu. Cette ingérence trouve son fondement dans la volonté de maintenir l'Afrique sous une forme subtile de tutelle. Les accords de coopération signés au lendemain des indépendances, loin de favoriser une autonomie réelle ont plutôt instauré une dépendance structurelle. La mainmise sur les ressources naturelles stratégiques (pétrole, cacao, uranium, or, café, bois, etc.) demeure au cœur de cette logique néocoloniale. En d'autres termes, l'ancienne relation de domination coloniale a cédé la place à une domination plus feutrée mais tout aussi déterminante : celle de l'économie et de la diplomatie d'influence. À suivre A. Schedler, (2006,15), « l'élection devient même une technique très valide de relégitimation d'autocraties se mettant en conformité avec les attentes de la communauté internationale en matière de démocratisation et habillant de légitimité électorale la nature autoritaire de leur régime ». Cependant, il serait réducteur de limiter l'explication de cette situation à la seule responsabilité des puissances occidentales. Les élites africaines portent une part importante de responsabilité.

Nombre de régimes africains se maintiennent grâce à l'appui financier, politique et militaire de leurs alliés occidentaux, plutôt qu'à la légitimité populaire. De plus, la dépendance des institutions africaines vis-à-vis des financements étrangers traduit une fragilité structurelle qui empêche l'émancipation véritable du continent. Les aides au développement, les prêts internationaux et les partenariats militaires sont souvent conditionnés à l'alignement sur les intérêts des grandes puissances. Dans cette optique, il devient impératif pour les États africains de repenser leurs relations avec l'Occident. La coopération ne doit plus se construire sur une logique de dépendance ou de soumission, mais sur une vision de partenariat équilibré et bénéfique pour les deux parties. Pour ce faire, les dirigeants africains doivent s'ancrer dans les réalités socio-économiques de leurs populations, en promouvant la souveraineté économique et le renforcement des institutions démocratiques afin de résister aux pressions extérieures.

Les puissances occidentales n'ont pas réellement abandonné leurs anciennes colonies : elles ont simplement changé de stratégie, passant d'une domination directe à une domination indirecte. Mais cette situation ne pourra perdurer que si les États africains continuent d'entretenir leur propre fragilité. L'avenir du continent dépendra donc de sa capacité à s'émanciper des tutelles extérieures et à construire des coopérations équitables, centrées sur le respect mutuel et le développement partagé. La place de l'Afrique dans l'économie mondiale ne peut être comprise sans une analyse des ressources naturelles dont elle regorge. Depuis l'époque coloniale jusqu'à l'ère contemporaine, le continent africain est perçu comme un espace stratégique, non seulement pour ses matières premières, mais aussi pour son rôle dans l'équilibre

géopolitique mondial. Les puissances occidentales, loin d'avoir abandonné leurs anciennes colonies, ont conservé une présence marquée en Afrique parce que les enjeux économiques liés aux ressources africaines demeurent déterminants pour leurs propres économies et leur influence internationale.

Mieux, l'Afrique détient une part considérable des matières premières stratégiques dont dépend l'économie planétaire : près de 30 % des réserves mondiales de minerais (cobalt, platine, coltan, bauxite, uranium, etc.), environ 10 % du pétrole mondial et des réserves immenses de gaz naturel. Le continent est également un acteur central dans la production agricole, notamment avec le cacao (Côte d'Ivoire et Ghana représentant à eux deux plus de 60 % de la production mondiale), le café, le coton et le caoutchouc. Ces ressources représentent une richesse considérable qui attire les grandes puissances. L'Union européenne, les États-Unis, la Chine, la Russie et même des puissances émergentes comme l'Inde ou la Turquie rivalisent pour sécuriser leur approvisionnement. Dans ce contexte, l'Afrique n'est pas seulement une source de matières premières mais aussi un espace de compétition économique et géostratégique. Les puissances occidentales, notamment la France, continuent de maintenir une forme de dépendance économique des pays africains. Les accords commerciaux et financiers imposés après les indépendances garantissent l'accès préférentiel des anciennes métropoles aux ressources locales. Le franc CFA, toujours utilisé dans plusieurs pays, constitue un instrument monétaire qui limite la souveraineté économique de ces États tout en garantissant la convertibilité et la stabilité au bénéfice des puissances occidentales.

Cette dépendance se traduit aussi dans la structure des exportations africaines. La plupart des pays exportent essentiellement des matières premières brutes et importent des produits finis, créant un déséquilibre commercial et les traîne dans un processus de sous-développement. L'économie mondiale tire ainsi profit de l'Afrique en la maintenant dans une position de pourvoyeuse de richesses non transformées. Si l'Occident a longtemps eu le monopole sur l'exploitation des ressources africaines, de nouveaux acteurs se sont invités dans le jeu. La Chine, par exemple, est devenue en deux décennies le premier partenaire commercial de l'Afrique. Par ses investissements massifs dans les infrastructures (routes, barrages, chemins de fer), elle obtient en retour des concessions minières, pétrolières et agricoles. La Russie, quant à elle, mise sur la coopération militaire et la fourniture d'armements pour obtenir un accès privilégié aux ressources stratégiques. Comment refonder les pratiques électorales en Afrique ?

### **3. Vers une refondation des pratiques électorales en Afrique**

La question du respect de la Constitution en Afrique demeure l'un des points les plus sensibles dans l'analyse des processus démocratiques. Alors que la Constitution devrait incarner la règle fondamentale, garante de l'équilibre institutionnel et du vivre-ensemble, elle se trouve souvent instrumentalisée ou fragilisée par les pratiques politiques. D'où l'interrogation : faut-il obéir à la loi en toute circonstance, même si elle est instrumentalisée, ou repenser son rôle au profit de la paix et de la stabilité sociale ? En Afrique, de nombreuses crises post-électorales trouvent leur origine dans l'interprétation sélective des lois et leur application partielle.

Comme nous l'avons indiqué précédemment, l'exécutif a tendance à dominer l'ensemble des institutions. Ce qui transforme la constitution en un outil de légitimation plutôt qu'un instrument de régulation. Les fraudes électorales, les modifications opportunistes des textes, ou encore le contrôle politique des organes électoraux sapent la confiance citoyenne.

La démocratie est réduite à un rituel électoral et perd son essence véritable, celle d'assurer la participation égale de tous au projet commun. Pour Jean-François Bayart, les institutions ne sont pas neutres mais deviennent des instruments de captation et de redistribution du pouvoir au bénéfice d'élites restreintes. Selon lui, la refondation électorale doit passer par une redéfinition des rapports entre gouvernants et gouvernés en vue de sortir des logiques patrimoniales et clientélistes.

De son côté, Claude Ake, philosophe nigérian, insiste sur le fait que la démocratie en Afrique ne peut se réduire à une imitation des modèles occidentaux. Elle doit être repensée à partir des besoins réels des peuples, notamment la justice sociale, la paix et la participation communautaire. Mieux, le processus électoral doit contribuer réellement à l'indépendantes, à la transparentes des élections et garantir l'expression populaire. Cela suppose de limiter l'ingérence des pouvoirs exécutifs et de renforcer les mécanismes de contrôle citoyen. Pour y arriver, il faut tenir compte des particularités en Afrique en adaptant les réalités sociales et politiques à la loi. Loin d'être figée, la loi doit opter pour la stabilité ou la cohésion nationale pour le renforcement institutionnel et démocratie.

### ***3.1. Le renforcement institutionnel et démocratique***

Le renforcement institutionnel et démocratique apparaît comme une condition sine qua non pour assurer la

crédibilité des processus électoraux et consolider l'État de droit. La démocratie, pour ne pas se réduire à un simple formalisme doit reposer sur des institutions fortes, autonomes et respectées. Dans cette perspective, l'indépendance des commissions électorales et du pouvoir judiciaire est un facteur déterminant. Car sans neutralité des organes chargés de gérer les scrutins et de trancher les litiges électoraux, le suffrage universel perd de sa substance et se transforme en un instrument de légitimation de régimes contestés. Comme le souligne Larry Diamond (1999), la démocratie consolidée se caractérise par « un ensemble d'institutions autonomes qui garantissent non seulement la compétition électorale mais aussi l'État de droit, la protection des libertés et la responsabilisation des gouvernants ». Diamond insiste alors sur la nécessité de mécanismes institutionnels capables de résister aux tentatives d'instrumentalisation politique, car l'expérience a montré que là où les commissions électorales sont inféodées à l'exécutif, la confiance citoyenne s'érode. Cette porte peut ouvrir la voie à des crises post-électorales.

En ce sens, la mise en place d'un mécanisme de choix indépendant des dirigeants des structures électORALES est une exigence démocratique. Il s'agit d'éviter que ces nominations deviennent un champ de clientélisme politique. Cela peut se faire à travers des procédures transparentes, impliquant plusieurs acteurs (parlements pluralistes, organisations de la société civile, institutions religieuses ou académiques reconnues), afin que les responsables des organes électoraux reflètent un consensus national plutôt qu'une volonté partisane.

Par ailleurs, la démocratie ne saurait survivre uniquement par le biais d'institutions juridiques. Elle nécessite une culture politique adaptée. C'est ici qu'interviennent

l'éducation citoyenne et la promotion de la culture démocratique. Dans ce cadre, former les citoyens aux valeurs de participation, de tolérance, de respect des règles communes et de vigilance face aux abus du pouvoir est essentiel. Sans une conscience citoyenne forte, même les meilleures institutions peuvent être détournées. Diamond affirme ainsi, « les démocraties ne tiennent pas seulement par leurs constitutions, mais par l'adhésion quotidienne des citoyens aux principes démocratiques ».

En Afrique notamment, le renforcement institutionnel et démocratique ne doit donc pas être perçu comme une simple importation de modèles extérieurs, mais comme une dynamique endogène visant à stabiliser la gouvernance et prévenir les conflits électoraux tout en consolidant le lien de confiance entre le peuple et ses dirigeants. C'est en conjuguant l'indépendance institutionnelle et l'éducation citoyenne que les États peuvent espérer instaurer une démocratie durable, capable de résister aux crises et de répondre aux attentes sociales et politiques des populations. Cette option ne serait qu'une perspective plus excellente au profit d'une paix électorale durable.

### ***3.2. Les perspectives d'une paix électorale durable***

La paix électorale durable en contexte africain suppose le dépassement des logiques de fragmentation politique et de replis identitaires qui minent la confiance entre citoyens et institutions. En effet, le processus électoral dans de nombreux pays africains reste trop souvent perçu comme une compétition brutale pour l'accès aux ressources de l'État, ce qui alimente des tensions ethniques, régionales et partisanes. Dans ce cadre, l'une des conditions premières pour instaurer une paix électorale est d'éviter l'usage des appartenances identitaires

comme levier de mobilisation politique. Réduire l'État à une région, une ethnie ou un parti, c'est nier son caractère national et collectif, et fragiliser la cohésion sociale.

Pendant les campagnes, certains candidats tiennent des propos excluants, laissant entendre que seuls leurs partisans pourront prospérer une fois au pouvoir. Une telle instrumentalisation crée une fracture profonde dans le corps social et renforce la peur de l'exclusion, ce qui nourrit les violences pré et postélectorales. Pour que la paix électorale soit durable, il faut instaurer une culture politique qui place l'égalité citoyenne au-dessus des clivages communautaires. De plus, la présidentielle en Afrique, en raison de son poids symbolique et institutionnel, conditionne largement les orientations du développement. Trop souvent, les budgets de l'État et les projets de développement sont orientés vers les régions ayant soutenu le vainqueur, ce qui confère à l'élection une dimension de revanche politique. Dans ce contexte, l'élection devient une arme à double tranchant : au lieu d'unir, elle divise ; au lieu de garantir la stabilité, elle engendre la suspicion et le ressentiment.

Pour dépasser ce cercle vicieux, il est impératif de promouvoir des institutions électorales véritablement indépendantes et impartiales, capables de garantir la transparence du scrutin et d'instaurer la confiance. La neutralité des commissions électorales, des forces de l'ordre et de la justice est une condition sine qua non pour apaiser les tensions. En parallèle, les candidats doivent adopter une posture de responsabilité : leur rhétorique et leurs comportements en campagne comme après les résultats déterminent en grande partie la réaction de leurs partisans. La construction d'une paix électorale durable nécessite l'éducation civique des populations. Les citoyens doivent comprendre que voter ne

consiste pas seulement à défendre une appartenance régionale ou familiale, mais à participer à un choix collectif visant l'intérêt général. La paix électorale repose donc sur un double engagement : celui des élites politiques, qui doivent dépasser leurs ambitions personnelles pour garantir l'équité du processus, et celui des citoyens, qui doivent exiger des campagnes basées sur les programmes plutôt que sur les appartenances identitaires. Que valent la bonne gouvernance, l'Etat-nation sur la trame du développement durable.

### ***3.3. Bonne gouvernance, État-Nation et développement durable***

Pour répondre aux dérives qui entourent les élections présidentielles en Afrique, il est impératif de recourir à la bonne gouvernance comme fondement incontournable de la consolidation démocratique. En effet, la bonne gouvernance entendue comme l'ensemble des pratiques politiques, administratives et institutionnelles fondées sur la transparence, la responsabilité, l'équité et la participation, se présente comme le dénominateur commun d'une vie politique authentique et stable. Elle constitue l'antidote face aux logiques de captation du pouvoir et aux dérives autoritaires qui minent les États africains. La bonne gouvernance introduit d'abord la transparence et la justice dans les actions de l'État et dans le fonctionnement des institutions. Lorsqu'elle est mise en œuvre, elle assure le bon fonctionnement du processus électoral. Elle met également un frein à l'opacité budgétaire et à la corruption ; deux maux qui naturellement affaiblissent la confiance entre gouvernants et gouvernés. Dans cette optique, la bonne gouvernance n'est pas seulement une exigence politique, mais un principe éthique qui engage les acteurs

publics à agir en tenant compte du bien commun et non de leurs intérêts particuliers.

*La bonne gouvernance est effectivement un facteur clé d'établissement de la confiance dans les pays développés, procurant, via le respect des règles formelles, un niveau élevé de sécurité des transactions et des anticipations à un niveau systémique. Cette sécurité procure un avantage décisif dans la capacité des sociétés développées à produire de la richesse.* Nicolas Meisel, Jacques Ould Aoudia (2008, 9).

Ensuite, la dynamique de la bonne gouvernance ouvre la voie à la construction de l'État-nation, espace politique dans lequel tous les citoyens se reconnaissent et participent à une même communauté de destin. Dans bien des pays africains, la fragilité de l'État provient du manque de confiance entre les différentes composantes sociales et le pouvoir politique. En instaurant des règles claires, équitables et respectées par tous, la bonne gouvernance permet de dépasser les divisions ethniques, régionales et partisanes. Elle instaure une légitimité fondée sur la performance institutionnelle et non sur la seule logique de domination. Par ce biais, elle contribue à tisser une identité collective solide, qui constitue le socle de la stabilité et de la cohésion nationale.

La bonne gouvernance se révèle être une condition du développement durable. En favorisant la participation citoyenne, elle intègre les besoins réels des populations dans les politiques publiques. Elle encourage aussi une gestion rationnelle et équitable des ressources, condition essentielle pour répondre aux aspirations socio-économiques des citoyens et prévenir les conflits liés à l'exploitation des richesses. En ce

sens, la bonne gouvernance est bien plus qu'un concept administratif. Elle est le moteur d'un développement harmonieux, équitable et inclusif, qui réduit les inégalités et favorise l'émergence d'un vivre-ensemble durable. Ainsi, face aux dérives électorales qui fragilisent la démocratie en Afrique, la bonne gouvernance apparaît comme le chemin privilégié pour restaurer la confiance, consolider l'État-nation et promouvoir un développement porteur d'avenir. Elle incarne la réponse politique, éthique et institutionnelle aux crises récurrentes et prépare les conditions d'une véritable modernité politique africaine.

## **Conclusion**

In fine, si l'Afrique reste le berceau de l'humanité et un continent aux richesses inestimables, son véritable défi ne réside pas seulement dans l'exploitation de ses ressources, mais surtout dans la consolidation de sa gouvernance démocratique. Les crises électorales répétées, nourries par le non-respect des constitutions et l'instrumentalisation des institutions républicaines, fragilisent la souveraineté des peuples et menacent l'unité nationale. Pour briser ce cercle vicieux, il s'impose de promouvoir le respect des normes institutionnelles, tout en assurant des élections libres, transparentes et inclusives. Cela passe également par la culture de la bonne gouvernance. C'est à ce prix que l'Afrique pourra transformer ses atouts en véritables leviers de stabilité, de paix et de développement durable. Pour instaurer la paix en permanence dans la tenue des élections en Afrique, il nous faut étudier et comprendre les enjeux de la sociologie des élections. Ils permettent ainsi d'analyser des dynamiques particulières telles que l'influence des appartenances ethniques, le

clientélisme, les contestations ou encore la fragilité institutionnelle. Ces éléments enrichissent considérablement la compréhension générale du fait électoral au-delà des modèles occidentaux. Pour Céline Thiriot, (2012,13) « les terrains africains ont beaucoup à apporter aux problématiques générales de la sociologie des élections ». Ainsi, cette étude nous a permis de montrer que les élections présidentielles sont parfois à l'origine des crises postélectorales et ont un impact sur la dynamique socio-politique et économique. Pour préserver la vie humaine et la conscience d'unité, l'Afrique doit penser à une refondation des pratiques électoralles. C'est à ce prix qu'elle pourra atteindre le degré le plus élevé de sa souveraineté et le développement durable.

## Références bibliographiques

- Afrique, 2000, *Revue d'étude et de recherche sur le droit et l'administration dans les pays africains*.
- AGBENOKO Donyo, AZIALE Komlan Agbetoézian, 2016, *Élections en Afrique : enjeux démocratiques et quête de sens*, revues. acaref.
- BAYART Jean-François, 1989, *L'État en Afrique : La politique du ventre*.
- BOBBIO Norberto, 1992, *Le futur de la démocratie*, Paris, Fayard,
- DIAMOND Larry, 1999, *Developing Democracy: Toward Consolidation*, University Press.
- DUVERGER Maurice, 1951, *Les Partis politiques*, Paris, Armand Colin,
- ÉLA Jean-Marc, 1994, *Afrique des villages*, L'Harmattan.
- GUÈYE Babacar, 2009, *La démocratie en Afrique : succès et résistances*, revue-pouvoirs.

- MEISEL Nicolas, OULD AOUDIA Jacques, 2008, *L'insaisissable relation entre « bonne gouvernance » et développement* in *Revue économique*/6 Vol. 59, pp. 1159-1191
- RAWLS John, 1987, *Théorie de la justice*, Seuil.
- REYBROUCK David Van, 2014, *Contre les élections*, Paris, Actes Sud.
- SAIDOU Abdoul Karim ,2017, *Modes d'alternances et consolidation démocratique en Afrique*. BP 373 CMS 11 Ouagadougou, Burkina Faso.
- SCHEDLER, A, 2006, *Electoral Authoritarianism. The Dynamics of Unfree Competition*, Boulder, Lynne Rienner.
- THIRIOT Céline, *Les élections en Afrique, un « objet scientifique pertinent »*, pp.133-135.